

Comité Social d'Administration Local du 22 septembre 2026

Déclaration liminaire de l'Alliance CFTC - CFDT

Monsieur le Président,

L'alliance CFDT-CFTC aura l'occasion de revenir sur les différents points à l'ordre du jour lors de nos débats. Dans cette déclaration liminaire, nous vous exposerons deux analyses :

1° : Les piratages informatiques récents dont la DGFIP a été victime, et les conséquences de vingt années de baisse d'effectifs et de moyens.

2° : La comparaison entre la DGFIP et le Ministère de l'Intérieur, qui met en évidence des axes d'amélioration indispensables pour nos services.

Piratage et moyens :

Concernant le piratage informatique subi par la DGFIP, qui a lourdement entaché la confiance de nos concitoyens, nous avons analysé le rapport sénatorial et en avons retenu deux constats majeurs.

Le premier constat est la baisse continue des effectifs depuis 20 ans. Le Sénat met en évidence la multiplication des canaux d'accès aux applications de la DGFIP qui a permis une plus grande fluidité. Nous le savons tous : cette fluidité (notamment la mise à disposition directe d'informations au contribuable via e-Contact) visait avant tout des gains de productivité pour compenser la suppression de milliers d'emplois. De même, le Sénat pointe les accès donnés aux prestataires extérieurs insuffisamment sécurisés. Là encore, l'objectif était de déporter nos missions vers d'autres administrations ou acteurs privés (gendarmerie pour FICOBA, notaires, etc.) afin d'absorber les suppressions de postes.

Le second constat est le manque structurel de moyens. Le rapport soulignait qu'il n'y a pas de mécanismes permettant de détecter automatiquement un volume anormal de consultations ou d'extractions de données. Nous nuancerons ce point : ces mécanismes existent, mais ils demeurent insuffisamment performants par manque de crédits et d'investissements.

La sécurité et la souveraineté informatiques exigent une augmentation des effectifs et des budgets. Cela fait pourtant 20 ans que la DGFIP est sacrifiée au profit d'autres administrations, avec la complicité de ses cadres dirigeants. Cet épisode de piratage démontre une fois de plus que la DGFIP est une administration régaliennne majeure, dont les agents d'exécution méritent d'être plus nombreux, mieux rémunérés et mieux considérés.

Comparaison avec le Ministère de l'Intérieur :

Pourquoi effectuer cette comparaison ? Parce qu'on nous répète à la DGFIP depuis deux décennies qu'il n'y a plus d'argent. Pourtant, l'évolution des moyens accordés au Ministère de l'Intérieur prouve que des choix politiques bien différents sont possibles.

En matière d'effectifs, le Ministère de l'Intérieur compte 300.000 emplois et en a gagné 2.000 en 20 ans (hors intégration de la Gendarmerie). Dans le même temps, la DGFIP a perdu près de 30.000 emplois, principalement ciblés sur les catégories B et C. Paradoxalement, la haute hiérarchie s'est étoffée pour encadrer toujours moins de personnels. Cette même hiérarchie multiplie les erreurs d'anticipation (comme avec GMBI ou les choix informatiques récents) et démontre une gestion humaine alarmante, comme l'a illustré la vague de suicides en 2025.

Sur le plan salarial, la masse budgétaire de l'Intérieur augmente nettement quand celle de la DGFIP stagne. Les agents Ifips, B et C de la DGFIP, autrefois mieux rémunérés que leurs homologues de l'Intérieur, se retrouvent aujourd'hui distancés. Tout comme ils le sont également, au sein même de l'administration fiscale, de nos amis douaniers. À titre d'exemple, en catégorie B, les majors de police culminent désormais à près de 4.000 € en fin de carrière, dépassant nettement les contrôleurs principaux. Si l'administration souhaite invoquer le mérite, rappelons que la DGFIP enregistrait encore récemment 82 % de satisfaction usagers.

Un « NRP bis » en guise de récompense :

Pour prix de leur investissement, les agents de la DGFIP subissent depuis 20 ans des fermetures, une charge de travail accrue, une déconsidération salariale et une dégradation de leur santé mentale.

Comment s'en étonner quand la Directrice annonce en CSA-R la destruction de 330 structures supplémentaires d'ici 2030 ? Pour justifier cette casse, l'administration ose se féliciter de la baisse de l'indicateur du rythme du changement, prétendant que les agents souffriraient moins des réorganisations ! Ce cynisme s'est encore vérifié lors de la récente Formation Spécialisée sur la prévention des risques psychosociaux...qui avait lieu le lendemain même de l'annonce de ces suppressions d'emplois !

En conclusion :

De ces événements majeurs, l'alliance CFDT-CFTC retient trois urgences :

- 1° : La sécurisation renforcée et immédiate de nos systèmes informatiques.
- 2° : Une véritable stratégie de souveraineté numérique.
- 3° : La hausse des effectifs d'exécutants et la revalorisation de leurs grilles salariales.

Si cela doit se faire à budget constant, nous proposons de réduire le nombre des cadres supérieurs au nom du principe de rémunération au mérite. Ce sont les agents de terrain qui portent la DGFIP et lui assurent son efficacité ; ce sont eux qui épongent au quotidien la colère des usagers pendant que la chaîne de commandement multiplie les erreurs stratégiques.

Monsieur le Président, nous vous remercions pour votre attention.

Les représentant(e)s CFTC-CFDT en C S A L :

Frédérique Monchy, Titulaire, S I P de Lens
David Kaczmarek, Suppléant , E D R 62
Sébastien Duhamel, Expert, P C E d'Arras